

Soirée d'information Décret inscription

16 janvier 2018



AGENDA

- Avertissement
- Pourquoi cette présentation ?
- Objectifs du décret
- Présentation du décret inscription
- Les alternatives ...
- Pour plus de renseignements...

Avertissement

- Cette présentation a pour but d'aider chacun à mieux comprendre le décret et ses implications. Malgré toutes nos précautions, des erreurs sont toujours possibles. Nous conseillons à chacun de continuer à s'informer.
- Sources d'informations utilisées pour la présentation:
 - <http://www.inscription.cfwb.be/>
 - Séance d'information UFAPEC
 - Le texte du décret inscription

Pourquoi cette présentation ?

- La procédure d'inscription en 1^{ère} année du secondaire est souvent méconnue
- Selon les cas, le décret peut avoir des conséquences très importantes pour l'inscription en 1^{ère} secondaire

**Mieux comprendre pour mieux se préparer.
Se mobiliser et agir pour faire évoluer le décret.**

Objectifs du décret selon la Communauté Française

- Organiser de manière pragmatique et **transparente** le processus d'inscription.
- Assurer à toutes les familles **égalité** d'accès à l'ensemble des établissements et égalité de traitement dans le processus d'inscription.
- Promouvoir la **lutte contre l'échec scolaire**, le décrochage, la relégation en soutenant **la mixité sociale**, culturelle et académique.

AGENDA

- Avertissement
- Pourquoi cette présentation ?
- Objectifs du décret
- Présentation du décret inscription
- Les alternatives...
- Pour plus de renseignements...

Présentation du décret

- Les critères qui n'entrent **pas** en ligne de compte
- Procédure d'inscription
- Attribution des places disponibles
- Indice composite
- En cas d'ex-aequo...
- De façon plus concrète

Les critères qui n'entrent pas en ligne de compte

- ~~Facilité de transport domicile - école,~~
- ~~Lieu de travail des parents,~~
- ~~Domicile des grand-parents,~~
- ~~Résultats obtenus en primaire,~~
- ~~«Je connais quelqu'un qui »~~

Procédure d'inscription

- Au plus tard pour le **10 février**, un formulaire unique d'inscription (FUI) est remis par l'école primaire aux parents
- Les parents vérifient les données pré-imprimées et complètent le formulaire
Note : le volet confidentiel pourrait être complété en ligne via le site Cerbère : il faut s'enregistrer un lien est disponible sur le site du décret inscription (voir « Calculer son indice »)
- Les parents déposent le formulaire dans l'école de leur premier choix entre **11 février et le 1 mars**
 - Accusé de réception

N° de formulaire : 1107725

Formulaire d'inscription en 1ère année commune du 1er degré de l'enseignement secondaire

VOLET GENERAL

Personne(s) responsable(s)

Nom(s) et prénom(s)

.....

Téléphone(s) du/des responsable(s)*

Adresse(s) e-mail du/des responsable(s)*

Personne(s) de contact

Adresse de contact (adresse unique à laquelle le courrier doit être envoyé)

*autant que possible

Elève

Nom : DUPONT
Corrections éventuelles :

1er prénom : MARIE
Corrections éventuelles :

Date de naissance : 01/01/2001
Corrections éventuelles :

Code sexe : F
Correction éventuelle :

Domicile actuel de l'élève : Rue Adolphe Lavallée, 1
(domicile connu de l'Administration) 1080 BRUXELLES
Corrections éventuelles :

Domicile du 2ème parent :
Uniquement si les parents sont séparés et demandent que ce domicile serve de référence pour le calcul de l'indice composite plutôt que le domicile actuel de l'élève.

Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée :
Uniquement si ce domicile était plus proche de l'école que le domicile actuel et que l'élève n'a pas changé d'école.

Ecole primaire d'origine

N° FASE : 95340 / 10188

Corrections éventuelles :

Nom : Ecole primaire de démonstration

Corrections éventuelles :

Adresse de l'implantation : Boulevard Léopold II , 44
1080 BRUXELLES (MOLENBEEK-SAINT-JEAN)

Corrections éventuelles :

La Direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGE0), responsable de l'opération, a déclaré le traitement auprès de la Commission de la Protection de la vie privée (CPVP). Il repose sur l'article 24, §§ 1, 3 et 4 de la Constitution et sur le décret « Missions », chapitre IX, section 1/1. La déclaration est disponible sur le site de la CPVP : <https://www.privacycommission.be>. Si, malgré nos précautions, nos informations n'étaient pas correctes, vous pouvez signaler toute erreur auprès de la DGE0, à Kevin Urganci, attaché, au 02 690 8867 ou à l'adresse suivante : kevin.urganci@cfwb.be

N°de formulaire : 1107725

Code ISEF : Non

Type d'enseignement :

(uniquement si l'enfant fréquente l'enseignement spécialisé)

L'école est-elle adossée à un établissement secondaire ? Non

Si oui, n° FASE et nom de l'établissement secondaire :

Renseignements à fournir par l'école primaire d'origine

Date d'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée :

Langue d'immersion depuis la 3^{ème} primaire :

Nom, date et signature du directeur de l'école primaire

Etablissement secondaire

Il s'agit de l'établissement secondaire qui correspond à la 1ère préférence des personnes responsables et dans lequel les documents d'inscription doivent être déposés.

Etablissement secondaire visé :	N° Fase :	Nom :
	Rue et N° :	
	Code Postal :	Localité :
Implantation visée :	N° Fase :	
	Rue et N° :	
	Code Postal :	Localité :

Inscription en immersion	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON*	La demande vaut pour tous les établissements mentionnés sur le volet confidentiel, même si l'établissement de 1ère préférence n'organise pas l'enseignement en immersion.
---------------------------------	--	---

Priorités

"fratrie"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON*	Oui si un frère, une soeur ou un mineur ou un majeur résidant sous le même toit fréquente l'implantation secondaire.
"enfant en situation précaire"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON*	Oui si l'élève est issu - d'un home ou famille d'accueil où il a été placé par le juge ou par un conseiller ou un directeur de l'aide à la jeunesse. - d'un internat pour enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe.
"enfant à besoins spécifiques"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON*	Oui si - une intégration permanente est envisagée pour l'élève issu de l'enseignement spécialisé. - ou si l'élève est atteint d'un handicap avéré et un projet d'intégration a été accepté par le chef d'établissement en concertation avec l'équipe éducative.
"interne"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON*	Oui si l'élève fréquente un internat organisé par le même pouvoir organisateur ou avec lequel il entretient une collaboration.
"parent prestant"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON*	Oui si un des parents ou la personne investie de l'autorité parentale exerce tout ou partie de sa fonction rémunérée dans l'établissement secondaire.
"école adossée"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON*	Oui si l'élève est issu d'une école adossée et la fréquente depuis le 30 septembre 2007 au moins.

* biffer la mention inutile

Date :

Le(s) responsable(s) légal (légaux) (nom(s) et signature(s))

Formulaire d'inscription en 1ère année commune du 1er degré de l'enseignement secondaire

VOLET CONFIDENTIEL (à remettre sous enveloppe fermée lors de la demande d'inscription)

Nom de l'élève : DUPONT

1er prénom de l'élève : MARIE

Téléphone(s) du/des responsable(s) :

Autant que possible

Adresse(s) e-mail du/des responsable(s) :

Autant que possible

CHOIX (de la première à la dernière préférence)**Reprendre l'établissement et l'implantation correspondant à votre 1ère préférence.**

1 **ETABLISSEMENT** Fase : Nom:

Rue et N° :

Code Postal : Localité :

IMPLANTATION Fase :

Rue et N° :

Pondération : 1,5 Code Postal : Localité :

2 **ETABLISSEMENT** Fase : Nom:

Rue et N° :

Code Postal : Localité :

IMPLANTATION Fase :

Rue et N° :

Pondération : 1,4 Code Postal : Localité :

3 **ETABLISSEMENT** Fase : Nom:

Rue et N° :

Code Postal : Localité :

IMPLANTATION Fase :

Procédure d'inscription (suite)

- A partir du 2 mars, attribution, selon les critères de l'administration, d'une partie des places dans l'école du premier choix en fonction des disponibilités
- Les demandes restantes sont redirigées et attribuées par la CIRI. (2ème quinzaine d'avril)
 - Possibilité de faire valoir des circonstances exceptionnelles ou cas de force majeur (**recours**)
- **29 avril** : reprise des inscriptions (ordre chronologique)

Présentation du décret

- Les critères qui n'entrent **pas** en ligne de compte
- Procédure d'inscription
- Attribution des places disponibles
- Indice composite
- En cas d'ex-aequo...
- De façon plus concrète

Attribution des places

- Nombre de demandes $< 102\%$ des places disponibles
 - L'école est réputée « incomplète »
 - Tout le monde est inscrit
- Nombre de demandes $> 102\%$ des places disponibles
 - L'école est réputée « complète »
 - L'administration attribue directement 80% des places
 - Les 22% restant des places sont attribuées par la CIRI

Attribution des premiers 80%

- 20,4% réservés aux élèves des écoles ISEF (indice socio-économique faible)
- Les 59,6% restants sont attribués :
 - Aux élèves prioritaires dans l'ordre des priorités
 - Finalement aux élèves non-prioritaires, dans l'ordre de classement d'indice composite

Traitement des 22% restant par la CIRI

- CIRI : Commission Inter Réseaux des Inscriptions
- La CIRI traite **les recours** (circonstances exceptionnelles et cas de force majeur)
 - Les recours doivent être faits dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception du courrier informant le classement de la CIRI
- L'Administration *optimalise* les choix des parents.
 - Optimisation basée sur les priorités et indice composite
- La CIRI est composée de représentants
 - du Gouvernement,
 - de l'Administration,
 - des réseaux et des associations de parents

Les priorités

uniquement pour le premier choix !

- La fratrie au sens large :
 - « dont un frère ou une sœur ou tout autre mineur ou majeur résidant sous le même toit fréquente déjà l'établissement d'enseignement secondaire »
- Enfant placé par le juge, famille d'accueil, home, ..
- Handicap, enseignement spécialisé, ...
- Internat lié à l'école secondaire
- Enfant du personnel
- ~~• Ecole adossée
 - A condition d'être inscrit en primaire avant le 30 septembre 2007~~

Présentation du décret

- Les critères qui n'entrent **pas** en ligne de compte
- Procédure d'inscription (bref)
- Attribution des places disponibles
- Indice composite
- En cas d'ex-aequo...
- De façon plus concrète.

Indice composite

- Permet de déterminer l'ordre d'attribution des places au sein d'un groupe de même priorité ou au sein du groupe des non-prioritaires
- Calculé sur base de 7 critères
- Indice composite
= critère1 x critère2 x ... x critère7

Les 7 critères de l'indice composite

- L'ordre de préférence (1,5 1,4 1,3 1,2 1,1 1)
- Proximité domicile/école primaire
 - Classement des écoles proches du domicile au sein du même réseau que l'école fréquentée
 - Au sein de ce classement, la place de l'école fréquentée détermine les points obtenus

proximité	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème} ou plus
Coefficient	2	1,81	1,61	1,41	1,21	1

Les 7 critères de l'indice composite (suite)

- Proximité domicile/école secondaire

proximité	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème} ou plus
coefficient	1,98	1,79	1,59	1,39	1,19	1

- Distance école primaire – secondaire inférieur à 4 km

Critère des 4 km rencontré							
Degré d'éloignement	Distance ES	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème} et au-delà
Distance EP		1,98	1,79	1,59	1,39	1,19	1
1 ^{ère}	2	1	1,054	1,108	1,162	1,216	1,27
2 ^{ème}	1,81	1,054	1,108	1,162	1,216	1,27	1,324
3 ^{ème}	1,61	1,108	1,162	1,216	1,27	1,324	1,378
4 ^{ème}	1,41	1,162	1,216	1,27	1,324	1,378	1,432
5 ^{ème}	1,21	1,216	1,27	1,324	1,378	1,432	1,486
6 ^{ème} et au-delà	1	1,27	1,324	1,378	1,432	1,486	1,54

Les 7 critères de l'indice composite (suite et fin)

- Partenariat d'école (à ne pas confondre avec l'adossement) : 1,51
 - Critère non prioritaire !! A ne pas confondre avec l'adossement !
 - Bénéficie aussi aux écoles sans partenariat
- Ecole primaire dans une commune « sans » école secondaire : 1,51
- Poursuite de l'enseignement en immersion : 1,18

En cas d'ex-aequo....

Le départage a lieu sur base

- D'abord de l'indice socio-économique du quartier d'origine
 - Il est possible d'obtenir l'indice socio-économique de son quartier auprès du numéro vert «décret inscription».
 - Varie typiquement entre -2,2 et +2,2.
- Si toujours ex-aequo, la distance domicile-secondaire est déterminante

Présentation du décret

- Les critères qui n'entrent **pas** en ligne de compte
- Procédure d'inscription (bref)
- Attribution des places disponibles
- Indice composite
- En cas d'ex-aequo...
- De façon plus concrète.

Carte des zones indices composites

- Pour les enfants qui fréquentent l'école du Sacré-Cœur de Jette en primaire et qui désirent s'inscrire au centre Scolaire du Sacré-Cœur de Jette en secondaire comme premier choix, une carte google maps reprenant les zones d'indice composite. Suivez le lien ci-dessous et cliquer sur une zone pour en connaître l'indice composite
<https://drive.google.com/open?id=1-kdOEKZeRVmbLQCXMRN7SI74lGjSc1oE&usp=sharing>
- Il faut noter que les enfants qui sont inscrits en primaire dans une autre école bénéficieront d'un autre indice composite qui peut être moins élevé ou plus élevé.
- Au mois de mai 2018 après ouverture d'une classe supplémentaire, il semblerait qu'un indice de 5,38471138 était nécessaire pour obtenir une place dans l'école. Toutefois il n'y a aucune certitude et ce chiffre peut fortement varier en fonction du nombre d'enfants qui désirent s'inscrire (ainsi que de leur localisation) et du nombre de places disponible.

AGENDA

- Avertissement
- Pourquoi cette présentation ?
- Objectifs du décret
- Présentation du décret inscription
- Les alternatives ...
- Pour plus de renseignements...

Plan B : quelle école alternative choisir ?

- Aller voir l'école
 - Journée portes ouvertes
 - En semaine : en début ou fin de journée
- Quels sont les moyens de transport possibles ?
(trains/tram/bus/métro/voiture/co-voiturage)
- L'horaire de l'école est-il compatible avec les options de transport ?
- Se regrouper avec d'autres parents dans la même situation.

Quelques écoles envisagées les années précédentes

- Dans le nord-ouest de Bruxelles :
 - Paul-Henri Spaak site de Mutsaert à Laeken
 - L'Athénée Emile Bockstael
- Dans le sud de Bruxelles :
 - Val Duchesse – Saint Adrien

Pour plus d'information

- <http://www.inscription.cfwb.be/> (pas encore à jour)
 - Texte du décret, présentation, procédure, exemples
 - Outils de géolocalisation, liste des écoles
 - inscription@cfwb.be
 - 0800/188.55
- Présentation décret inscription par l'UFAPEC : 28 janvier 2019 à l'Institut Saint-Louis, rue de Marais 113, 1000 Bruxelles.
Inscription voir site Ufapec.
- Site Ufapec : <http://www.ufapec.be>
 - 010/42.00.50
 - bernard.hubien@ufapec.be
 - michael.lontie@ufapec.be
- Site asbl ELEVeS – www.eleves.be
- Site APF : <http://www.apf-scj.be>

Merci pour votre attention